

Vous cherchez un métier avec **plus de responsabilités et mieux rémunéré** ?
Évoluez dans votre spécialité grâce à l'examen professionnel de CST !

ILS SONT CONTRÔLEURS DES SERVICES TECHNIQUES



Nicolas, contrôleur immobilier

« Mon rôle est d'analyser le contexte opérationnel afin d'adapter les interventions et la stratégie achat des projets immobilier. Ce poste me permet de travailler de manière autonome et d'avoir une vision transversale de mon secteur d'activité. »

Manon, conductrice de travaux

« Je suis chargée d'opérations pour le suivi des chantiers et la réception des ouvrages sur l'ensemble de la zone de défense et de sécurité du nord. Je suis amenée à échanger avec des interlocuteurs variés et à me déplacer sur les chantiers. »



Kevin, contrôleur en charge des stands de tir

« Je suis chargé du recensement et du suivi économique des infrastructures de tir relevant de la police nationale dans 5 départements. Le suivi des travaux et la maintenance font également partie de mes missions. »

LES DATES À RETENIR

Inscription : du 27 février 2024 au 2 avril 2024



Épreuves écrites d'admissibilité : 30 mai 2024



Épreuves orales d'admission : du 7 au 16 octobre 2024



Publication des résultats : 21 octobre 2024



Affectation

JE M'INSCRIS

en flashant ce QR-code
(sur le site web, voir onglet
« recrutements ouverts »)



LE PLAN PATS

Dans le cadre du Beauvau de la sécurité, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer met en œuvre un plan de repyramidage ambitieux dans les services de la police nationale et de la gendarmerie nationale. Les examens professionnels des contrôleurs des services techniques s'inscrivent en complément des concours et examens professionnels organisés tout au long de l'année.

CONDITIONS D'ACCÈS

Cet examen professionnel est ouvert à tous les adjoints techniques du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer justifiant d'**au moins sept ans** de services publics.

LES ÉPREUVES

L'examen professionnel de contrôleur des services techniques comporte deux épreuves, une épreuve écrite et une orale.

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier à caractère technique.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury permettant de vérifier la motivation, les capacités des candidats à répondre aux exigences techniques et les aptitudes au management requises en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

AFFECTATION

Les lieux d'affectation sont variés et dépendent de votre positionnement dans le classement établi suite aux épreuves. Vous serez amenés à travailler en services de police ou de gendarmerie.

UN ACCOMPAGNEMENT VERS VOTRE RÉUSSITE

Si vous êtes admissible, vous pourrez bénéficier d'une préparation à l'épreuve orale en présentiel au Centre national de formation de Lognes :

- 2 jours de formation sur le format de l'épreuve et les attentes du jury ;
- un oral blanc avec des retours immédiats et personnalisés, d'une durée totale d'1 heure.

À la publication des résultats d'admissibilité, la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) vous contactera par courriel à l'adresse électronique renseignée lors de votre inscription.

Pour toute information complémentaire sur le contenu de cette préparation, contactez votre correspondant local de formation ou la SDRF à cette adresse :

brpp-prepa-concours@interieur.gouv.fr

EN BREF

